



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte

Question écrite n° 59834

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le fait que certains médecins refusent la carte vitale ce qui implique que le moindre remboursement nécessite plusieurs mois d'attente en raison du traitement des feuilles de soins « papier » qui exige plus de temps que la télétransmission. Les patients qui n'ont parfois pas d'autre choix que de s'adresser à tel ou tel spécialiste sont ainsi pris en « otages » par ce système qui les dépasse. Aussi lui demande-t-il s'il ne serait pas possible d'imposer l'utilisation de la carte vitale surtout à l'heure où l'on envisage le paiement des frais de santé par le biais de cette carte.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59834

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5712

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)